Evaluation des gains et des pertes de bien-être induits par la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise

Code projet : BIENETRE (ex REA207)

Equipe Irdes: <u>Aurélie Pierre</u>, <u>Denis Raynaud (Irdes)</u>, <u>Carine Franc (CESP-Inserm, Irdes)</u>, Florence Jusot (Université Paris-Dauphine, Leda-Legos, Irdes)

Collaborations extérieures : Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations (CESP), Inserm UMR 1018 ; Université Paris Dauphine, Université de recherche Paris-Sciences-et-Lettres (PSL), Laboratoire d'économie de Dauphine (Leda)-Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos)

Période de réalisation : 2016-2018

Contexte et objectifs

En France, malgré le rôle prépondérant de l'Assurance maladie obligatoire au financement des dépenses de santé, l'accès aux soins est fortement dépendant de la possession d'un contrat d'assurance complémentaire santé et de sa qualité. Ainsi, la généralisation à tous les Français de l'accès à une complémentaire santé de qualité se trouve-t-elle au cœur de la stratégie nationale de santé de 2013. La première mesure, négociée dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (Ani) de janvier 2013, consistait à généraliser la complémentaire santé d'entreprise financée en partie par les employeurs à l'ensemble des salariés du secteur privé au 1er janvier 2016, et à améliorer sa portabilité pour les chômeurs jusqu'à douze mois au plus après la rupture de leur contrat de travail. Dans le cadre théorique de l'utilité espérée, nous proposons dans ce travail de calibrer, pour l'ensemble de la population, les gains et les pertes marginaux en bien-être à attendre de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise. Ce travail exploite les données de l'Enquête Santé et Protection Sociale (ESPS) de 2012 qui recueille des informations individuelles sur l'état de santé, les caractéristiques socio-économiques, l'assurance complémentaire santé et sur les préférences des individus à l'égard du risque. Les résultats montrent que la réforme augmente le bien-être collectif si, et seulement si, les salaires et les primes des contrats restent inchangés. En considérant que les primes des contrats individuels augmentent du fait de l'Ani, l'impact de la réforme est quasi-nul sur le bien-être collectif. Le gain en bien-être des salariés qui bénéficient de la réforme est alors contrebalancé par la perte de bienêtre subie par les personnes couvertes en individuel ou que la réforme oblige à s'assurer. En considérant en sus que les employeurs intègrent le montant de leur subvention aux salaires, l'Ani réduit fortement le bien-être collectif.

Avancement du projet

En 2018 : Ecriture d'un document de travail et d'un Questions d'économie de la santé.

En 2017 : Présentations à des séminaires et conférences, un article accepté par la Revue Economique

Valorisation

Publication Irdes

- Pierre A., Une évaluation du bien-être après la généralisaton de la complémentaire santé, Questions d'économie de la santé à paraître
- Pierre A. (Irdes, Inserm-CESP), Jusot F. (Université Paris-Dauphine, PSL Research University, Leda-Legos, Irdes), Raynaud D. (Irdes), Franc C. (Inserm-CESP, Irdes) (2018) Généralisation de la complémentaire santé d'entreprise : une évaluation ex ante des gains et des pertes de bien-être, Document de travail n° 75, 2018/06

Publication dans une revue à comité de lecture

Pierre A., Jusot F., Raynaud D., Franc C. (2018) Généralisation de la complémentaire santé d'entreprise. Une évaluation ex ante des gains et des pertes de bien-être. Revue économique, 1 69, n° 3, 2018/05, 407-441 (Catégorie 2 – CNRS) – (Cat. A – HCERES) https://www.cairn.info/revue-economique-2018-3-page-407.htm

Séminaires-colloques scientifiques

Internationaux

- 4th European Health Economics Association PhD Student-Supervisor and Early Career Researcher Conference, Lausanne (Suisse), 6-8 septembre 2017, « Employer-Mandated Complementary Health Insurance in France: The Likely Effects on Social Welfare », Pierre A.
- Irdes et Chaire Santé Dauphine, 3e séminaire international sur l'économie de la santé et l'évaluation des politiques publiques (3rd IRDES Workshop on Applied Health Economics-AHEPE), Paris, 22-23 juin 2017, « Employer -Mandated Complementary Health Insurance in France: The Likely Effects on Social Welfare », Pierre A., Jusot F., Raynaud D., Franc C.
- Association française de science économique (AFSE), 66^e Annual Congress of the French Economic Association, Nice, 19-21 juin 2017, « Employer-Mandated Complementary Health Insurance in France: The Likely Effects on Social Welfare », Pierre A.
- Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers (Iriaf), *Journées Internationales du Risque*, Poitiers, 9-10 juin 2016, « Evaluation des gains et des pertes de bien-être induits par la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise » (Franc C., Jusot F., Pierre A., Raynaud D.)

Nationaux

- Journées des économistes français de la santé (JESF), Lyon, 1-2 décembre 2016, « Evaluation des gains et des pertes de bien-être induits par la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise », Franc C., Jusot F., Pierre A., Raynaud D.
- Séminaire de recherche du CESP, Septembre 2016, Villejuif
- Séminaire de recherche de l'Isped, Juin 2016, Bordeaux

Séminaire Irdes

• Séminaire de recherche du conseil scientifique de l'Irdes, 10 novembre 2016, Paris « Généralisation de la complémentaire santé d'entreprise : Une évaluation ex-ante des gains et des pertes de bienêtre / Generalisation of Employer-Mandated Complementary Health Insurance in France: The likely effects on Social Welfare »

Auteurs : Pierre A. (Irdes, CESP Equipe Economie de la santé), Jusot F. (Université Paris-Dauphine, PSL Research University, Leda-Legos & Irdes), Raynaud D. (Irdes), Franc C. (Inserm, CESP Equipe Economie de la santé, Irdes)

Discussion: Geoffard P.-Y. (Ecole d'économie de Paris, PSE)